

Pédocriminalité dans l'Église : « Un début de prise de conscience, mais... »

par Golias

9 novembre 2021

NATACHA DEVANDA - Interview de Christian Terras pour Charlie Hebdo

Un mois après la publication du rapport choc de la commission Sauvé, 120 évêques catholiques réunis à Lourdes début novembre ont eu la révélation. Vendredi 5 novembre, jour du poisson, le gratin catholique a reconnu « la responsabilité de l'Église catholique » dans les crimes sexuels commis par des prêtres et des religieux et leur dimension « systémique » depuis 1950. Christian Terras, rédacteur en chef de Golias, la revue catholique critique, revient sur ce début de prise de conscience mais prévient : le problème réside aussi dans la toute-puissance des prêtres.

Que pensez-vous de la réunion de 120 évêques à Lourdes ?
Qu'il était temps ?

Qu'il était temps, et que c'était la moindre des choses. À Golias, ça fait 30 ans que l'on milite et alerte sur les questions de pédophilie pour dire que ce n'est pas seulement une question de dérives personnelles de quelques individus, mais bien tout un système.

Les évêques ont reconnu le caractère « systémique » de la pédocriminalité dans l'Église. C'est la fin du déni ?

Pas tout à fait. Bien sûr, on ne va pas boudier notre plaisir. On est soulagé de voir qu'il y a enfin une reconnaissance de la responsabilité institutionnelle de l'Église. Que ces crimes et délits ont une ampleur systémique. Et qu'il en découle que la situation appelle à justice et réparation. Ces trois piliers qu'on ne cesse de réclamer depuis 30 ans sont enfin là. On ne va pas être bégueule et on apprécie cette prise de conscience, tout en rappelant que c'est quand même le minimum et que cela aurait dû être fait il y a longtemps.

Qu'est-ce qui concrètement fait système ?

Jusqu'à présent, lorsque l'Église était interpellée au sujet de la pédophilie, elle se justifiait en disant : ce sont des dérives individuelles et, en aucun cas, l'institution ne pouvait être impliquée dans ces trajectoires problématiques et condamnables. C'était son discours récurrent. Il y avait des brebis galeuses, mais jamais l'omerta, qui a présidé et cautionné ces dérives, n'a été mise en cause. Cela signifie que les prédateurs sexuels étaient finalement tranquilles au sein de l'Église. Le fait qu'ils reconnaissent aujourd'hui le caractère systémique montrent qu'ils semblent avoir compris qu'il ne s'agissait pas de dérives individuelles mais d'un système. **À LIRE AUSSI : Comment l'Église va-t-elle indemniser les victimes d'abus sexuels ?**

En quoi la sacralisation des prêtres que vous dénoncez explique le déni ou d'omerta qui règne dans l'Église ?

Dans la mystique catholique, le prêtre est perçu élu par dieu. Il est intouchable. S'il a fauté, c'est à la justice de l'Église

de décider de sa punition. En cela, on voit bien qu'elle est une justice parallèle à celle de la République. Je note avec intérêt que dans les résolutions que l'épiscopat a prises aujourd'hui, il y a des protocoles avec la justice, avec le parquet qui sont prévus et cela va dans le bon sens. Mais il a fallu énormément de temps pour que l'Église sorte de la considération de sa justice ecclésiastique, pour enfin s'en remettre à la justice républicaine.

Enfin, c'est un sentiment de toute-puissance qui domine dans ce que vous décrivez...

Oui. Quand on ne connaît pas bien ce milieu, on a du mal à s'imaginer combien ce sentiment est profondément enraciné, ontologique au prêtre. Du coup, je mettrai un bémol à mon enthousiasme du début. Je ne suis pas sûr que les 120 évêques aient compris que c'était la sacralisation de la prêtrise qui est en cause dans cette affaire-là. Tant qu'on ne remettra pas en cause cette sacralisation du prêtre dans l'Église, on ne s'en sortira pas.

Ça signifie qu'il y a une spécificité des catholiques par rapport aux autres religions ?

Clairement. Les prêtres sont les élus de dieu. Et malgré les difficultés qu'a l'Église à recruter de nouveaux prêtres, elle refuse toujours de s'ouvrir aux autres. Par exemple, elle va regrouper les paroisses, faire appel à des étrangers, mais refuser la prêtrise aux femmes, aux laïcs leaders de communautés ou aux hommes mariés. Car il ne faudrait surtout pas laisser la prêtrise à celles et ceux qui n'ont pas cette prédisposition à être élus de dieu. Or, le sacerdoce, c'est la poutre maîtresse de ce système. Et dans les discussions de Lourdes, on ne sent pas la volonté de le

remettre en cause malgré le fait qu'il ai failli. **À LIRE AUSSI : Commission sur la pédocriminalité dans l'Église : « L'Église doit réparer »**

Les États-Unis, l'Irlande ont aussi été confrontés à la pédocriminalité des prêtres, la situation n'est pas propre à la France...

Dans les années 1990, *Golias* a averti en disant ce qui se passe aux États-Unis va arriver en France avec une force inouïe. Dans un premier temps, les évêques américains ont estimé que les chiffres - 100 000 victimes sur les vingt dernières années entre 1970 et 1990 et 5000 prêtres impliqués - étaient exagérés. À l'époque le Pape était Jean-Paul II et, pour lui, dénoncer un prêtre pédophile, c'était un complot communiste contre l'Église. C'était dans les gênes du pontificat de Jean-Paul II et ça a duré comme ça jusqu'à sa mort. Quand Joseph Ratzinger devient Benoît XVI, il entrouvre la chape de plomb sur la question de la pédophilie des prêtres dans le monde entier. Et il faudra attendre 2013 et le pape François pour entendre parler de tolérance zéro sur la pédocriminalité. On vient donc de très loin.

Le président de l'épiscopat, *Éric de Moulins-Beaufort*, estimait il y a peu encore que l'Église rencontrait des difficultés quasi insurmontables pour indemniser les victimes. Dans les résolutions, les évêques évoquent la vente des biens ou un emprunt. C'est une bonne chose ?

Tout n'est pas encore très clair. Une chose est sûre, le rapport Sauvé et les associations des victimes refusent les dons des fidèles pour indemniser les victimes. C'est à l'Église de payer, sur ses fonds propres. L'institution possède une fortune immobilière conséquente. Elle touche 23 millions

d'euros de loyers par an. Et pour les diocèses qui n'ont pas d'argent, que l'institution fasse un prêt pour rembourser les victimes.

Enfin, faute payée à demi pardonnée ?

En tout cas, l'Église sera dure en négociation. Il faut que les associations de victimes soient conscientes qu'elle ne va pas lâcher l'argent comme ça. Ce ne sont pas des tendres. Par exemple, les prêtres qui quittent l'institution avant leur retraite parce qu'ils se marient par exemple. Pour eux, faire valoir leurs droits est extrêmement difficile. Il existe même l'Association pour une retraite convenable (APRC) qui est organisée et joue le rôle de syndicat pour essayer de faire valoir des droits. Tout ça pour dire que l'Église ne lâche pas facilement les sous. Sortir de l'institution, c'est devenir un paria. Un prêtre qui quitte l'Église est qualifié de « réduit à l'état laïc », ce qui en dit long sur la considération qu'elle a des laïcs. On en revient toujours cette dimension de supériorité quasi-divine qui grève tous les rapports dans l'Église catholique. **Source** : Pédocriminalité dans l'Église : « Un début de prise de conscience, mais... » - Charlie Hebdo

